



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA
LIBERTÉ ÉDUCATIVE

Synthèse du livre blanc des états généraux de la liberté éducative

PRÉAMBULE

Le livre blanc des états généraux de la liberté éducative, dont le présent texte est une synthèse, est le fruit de réflexions communes poussées, résolument tournées vers l'enfant. Elles sont issues de discussions engageant enfants et adultes, parents, éducateurs, représentants de la société civile, chercheurs, anthropologues, philosophes, sociologues. Nous ne prétendons pas que toutes les propositions formulées *infra* pourront être réalisées du jour au lendemain. Elles devront faire l'objet de réflexions supplémentaires, engageant notamment les acteurs de terrain, de l'école et hors école.

Il nous semble qu'une critique radicale ainsi qu'une reconnaissance sincère, courageuse et humble des limites et des échecs du système éducatif actuel au regard des enjeux sociaux colossaux sont un préliminaire incontournable et une condition *sine qua non* à sa refondation.

EXPOSÉ

Les états généraux de la liberté éducative sont un événement citoyen dont l'ambition est de réunir les usagers et les acteurs du système éducatif français dans l'objectif de se réapproprier le débat sur l'éducation, actuellement monopolisé par les gestionnaires de l'Éducation nationale. Ils consistent notamment en la mise en place de divers espaces de discussions (entretiens filmés, agora, réseaux sociaux) afin de mettre en avant les philosophies et pratiques éducatives les moins médiatisées et les moins représentées et entendues au niveau politique, et de défendre la liberté éducative, c'est-à-dire son affranchissement vis-à-vis de la norme scolaire institutionnelle en tant qu'elle échoue à prendre en compte la diversité des enfants et des familles.

Le déclencheur de cet événement a été l'annonce, par le président de la République, de sa volonté de réduire la liberté pédagogique des écoles privées et de rendre l'école obligatoire, ce qu'elle n'a jamais été en France, et ainsi empêcher que les parents puissent eux-mêmes prendre en charge l'instruction de leur enfant conformément au choix de ce dernier et dans le respect de sa dignité et de ses droits. Mais cette annonce n'a finalement été que l'assaut de trop vis-à-vis d'un droit et d'une liberté menacés de longue date par ceux-là mêmes qui sont censés les garantir et les protéger.

Depuis plus de vingt ans, les associations de défense de l'instruction en famille luttent sans relâche contre les tentatives, nombreuses et de plus en plus appuyées, de restriction voire d'interdiction de ce choix éducatif, contraintes à une vigilance soutenue pour repérer, dans le paysage foisonnant de l'activité législative, les divers projets de loi attaquant la liberté d'instruction. Depuis plus de vingt ans, les familles subissent des contrôles de moins en moins respectueux de leurs droits et de la loi. Et aujourd'hui, comme les autorités compétentes dans le contrôle de l'instruction en famille ne parviennent à respecter ni les droits des citoyens ni la loi qui les protège, que propose-t-on ? Supprimer purement et simplement les droits et la loi.

Pour ces raisons, et puisque le gouvernement ne semble pas percevoir le caractère liberticide, juridiquement, socialement et humainement inacceptable, de ce projet de loi, le collectif des états généraux souhaite interpeller les députés et les sénateurs qui devront se prononcer sur les diverses dispositions de ce projet de loi “confortant les principes républicains” et leur demander de veiller au maintien d’un droit constitutionnel qui n’a jamais représenté une menace pour la société, même aux époques où il était le moins encadré.

Dans ce contexte, un livre blanc a été élaboré. Il a pour vocation de nourrir les débats parlementaires et, notamment, d’argumenter en faveur d’un respect sans conditions, absolu et universel du droit de l’enfant à s’instruire et être instruit d’une manière qui ne porte pas atteinte à sa dignité, atteinte dont il est seul juge, et du droit de ses parents à faire valoir ce droit humain fondamental de leur enfant. Ce droit de l’enfant implique notamment le droit pour lui d’être instruit hors école et l’obligation corollaire pour ses parents de veiller à ce qu’il puisse exercer son droit d’être instruit hors école.

L’attaque frontale menée par le gouvernement à l’encontre de la dignité des enfants et des familles est l’occasion, pour le collectif organisateur des états généraux de la liberté éducative, de rappeler la prééminence, dans la hiérarchie des lois, des droits humains sur le droit positif, qu’ils contraignent, et notamment sur toute considération de nature gestionnaire. Les droits humains sont universels et sont, en ce sens, ceux de l’enfant aussi.

Nous, citoyen.ne.s, demandons à nos parlementaires que le projet de loi confortant les principes républicains soit examiné au critère de ces droits imprescriptibles qui ne sauraient souffrir une exception quelle qu’en soit la justification. Nous demandons que l’enfant soit considéré comme une personne et un citoyen à part entière, capable de jugement et de libre arbitre, jouissant des mêmes droits que les adultes, et qui a, notamment, le droit de contester les intentions des adultes à leur égard, fussent-elles bonnes du point de vue de l’adulte, et de refuser des modalités éducatives qui ne lui conviennent pas. Les états généraux de la liberté éducative sont également l’occasion de réclamer davantage de consultation des citoyens dans l’élaboration des lois et des programmes qui les concernent. La république est l’organisation politique de la “*res publica*”, de la chose publique ; en tant que telle, elle est elle-même “*res publica*”, c’est-à-dire affaire de tous les citoyens dont les parlementaires sont les représentants. Dans une république démocratique, ce sont les citoyens qui gouvernent, bien qu’indirectement, et ils sont légitimes à réclamer consultation dans le processus législatif et à y participer.

Les enjeux de l’éducation sont indissociables des autres enjeux sociaux auxquels nos sociétés modernes sont confrontées. Notre conception de l’éducation est ainsi directement liée à une conception plus générale de l’humain, des sociétés, du vivant, selon laquelle les êtres vivants ne sont ni hiérarchisés, ni des ressources à exploiter, ce qui est malheureusement la logique productiviste et industrielle actuelle de nombreuses sociétés. Cette conception implique de définir des relations écologiques entre les êtres vivants ou au sein d’une société et, notamment, avec les enfants. Cela implique une nouvelle définition de l’enfance, une nouvelle compréhension des besoins de l’enfant et, donc, un nouveau rapport à l’enfant. Car lorsqu’on réfléchit au genre de société que l’on veut voir émerger, il est indispensable de réfléchir au genre d’éducation que l’on veut offrir aux enfants.

À l'appui de cette conception, nous convoquons des données scientifiques sur le développement de l'enfant, des données sociologiques, des faits et des expériences menées dans le cadre d'initiatives citoyennes.

LES TROIS AXES ARGUMENTATIFS POUR UNE NOUVELLE CONCEPTION DE L'ÉDUCATION

I - L'enfant, un sujet de droits

Nous dénonçons une conception et un traitement de l'enfant comme un être inférieur et incomplet qui justifient sa domination et les discriminations dont il est l'objet. Ce postulat qui nous semble contrevenir aux droits humains fonde toute la philosophie éducative du système éducatif français, qui est source de nombreuses violences éducatives ordinaires et d'atteintes institutionnalisées à l'intégrité et la dignité de l'enfant. Ainsi, des droits pourtant garantis par les textes de loi sont refusés aux enfants, tel celui de consentir ou pas aux décisions qui le concernent.

Ainsi, au droit de l'enfant à l'instruction est substituée une obligation de s'instruire d'une certaine manière décidée par les autorités compétentes en matière d'éducation. Cette "manière" obéit plutôt à des impératifs économiques, aussi bien dans le programme que dans l'offre de formation, ce qui instrumentalise l'enfant à des choix socio-économiques extérieurs à ses besoins immédiats, voire contraires à ces derniers, faisant de l'enfant un exploité, alors même qu'on se félicite d'avoir éradiqué l'exploitation des enfants par le travail. Elle obéit également à des contraintes matérielles, de gestion ou d'organisation de l'Éducation nationale, qui ne devraient en aucun cas être opposées aux intérêts premiers et aux droits fondamentaux des enfants.

Nous proposons, au contraire de cette conception de l'éducation, une éducation centrée sur les besoins des enfants, tels que les sciences du développement psycho-affectif humain les mettent de plus en plus au jour, une éducation fondée sur une conception de l'enfant comme sujet de droits et dont les intérêts doivent être compris comme les siens propres, définis de son point de vue, et non comme inféodés à des intérêts extrinsèques.

Voici une liste non exhaustive des propositions pour une éducation respectueuse et qui seront détaillées dans le livre blanc à venir.

- Offrir aux enfants plus de temps libre, pour le jeu et pour développer des projets personnels.
- Penser l'urbanisme et les lieux publics afin que les enfants y soient pleinement accueillis et bienvenus.
- Élargir l'impératif de non-violence et de consentement énoncé dans le texte relatif à l'exercice de l'autorité parentale à *toute* autorité, notamment aux dites autorités

compétentes en matière d'éducation qui ne peuvent, pas plus que les parents, user de coercition, notamment au prétexte déloyal d'éducation et de "bien" de l'enfant défini extérieurement à l'enfant.

- Développer une politique affirmée de lutte contre les violences éducatives et sexuelles. Prévenir le risque de récurrence de ses auteurs, par exemple, en leur interdisant l'accès aux métiers de l'enfance.
- Valoriser les capacités de jugement de l'enfant, notamment pour ce qui concerne ses besoins.
- Remettre en cause la relation hiérarchique, de pouvoir et d'autorité, entre l'enfant et l'adulte.
- Réexaminer le statut de mineur qui est prétexte à un régime juridique d'exception et au retrait de fait de certains droits humains.
- Remettre en question les notions de "programme éducatif" et de "finalité éducative" en ce que leur caractère spéculatif ou leur soumission à des objectifs par trop extérieurs aux intérêts premiers et immédiats des enfants constituent une violence symbolique et matérielle à leur encontre.
- Remettre en cause la notion d'obligation d'instruction en faveur d'un accès inconditionnel et libre à toutes les sphères de la société, et notamment aux lieux de savoirs. Revenir à la notion de droit à l'instruction et à celle de liberté d'instruction. Créer des lieux de savoirs ouverts à tous.
- Prévoir un accompagnement des familles et des éducateurs dans la mise en pratique de cette nouvelle conception de l'enfant et de l'éducation.
- Doter de moyens matériels et financiers les associations de terrain qui œuvrent pour le bien-être des enfants et de leurs familles.
- Créer un organisme indépendant des institutions éducatives dont le rôle est d'aider les divers acteurs de l'éducation à prendre en compte le bien-être des enfants et qui détient un pouvoir contraignant vis-à-vis du législateur et des institutions.

II - L'école, un lieu de souffrances

Nous dénonçons un système éducatif au sein duquel les droits et besoins de l'enfant ont été subordonnés à l'intérêt supérieur des adultes et d'une société en crise. Les besoins physiologiques et de sécurité affective les plus élémentaires et propres à chacun ne sont pas pris en compte : boire, manger, éliminer, se reposer, jouer, bouger, se sentir considéré, respecté dans son intégrité. Et si l'enfant présente des handicaps ou particularités, l'école faillit à sa mission d'accessibilité pour tous.

Le droit d'instruction de l'enfant pourtant défendu par nos représentants est transformé en une obligation de soumission à une autorité, d'apprentissages normalisés, d'une séparation avec sa famille. Ce contexte engendre des violences physiques et psychiques profondes qui doivent être reconnues. Au lieu d'être un lieu d'émancipation de l'enfant, il est un lieu coercitif qui va à l'encontre de son épanouissement, du développement de son sens critique, de sa connaissance de soi et de ses relations bienveillantes avec autrui.

De plus, ce système qui avait pour vocation à réduire les inégalités, les creuse en réalité et toute la société en pâtit sur le long terme, à force d'évaluations, d'humiliations, de punitions, de dévalorisations. Au regard des études sur le bien-être des enfants et des statistiques sur leurs souffrances, il apparaît évident que cette obligation d'instruction est aujourd'hui complètement contre-productive par son programme imposé tant aux professeurs qu'aux enfants, hiérarchisant les savoirs, niant les intérêts et désirs des enfants ainsi que leur capacité intrinsèque à apprendre partout et tout le temps dans le monde et avec les autres.

Le système éducatif est violent et certains de ses acteurs également. Nous connaissons maintenant les dégâts sur le cerveau et jusque dans l'ADN des personnes victimes, il est donc inacceptable de ne pas faire de cette question une priorité absolue. Si l'école est censée préparer à l'avenir, pouvons-nous décemment légitimer un système violent, prônant l'esprit de compétition et, de ce fait, inégalitaire ? Ou choisissons-nous de mettre toutes nos forces pour préparer un avenir meilleur où les enfants seront heureux de grandir ?

Voici une liste non-exhaustive de propositions que nous développerons dans le livre blanc.

- Une école inclusive où chaque individualité peut trouver sa place.
- Une école ouverte aux parents, ouverte sur le monde et sur la société.
- Un espace public accessible aux enfants en toute sécurité.
- Des horaires flexibles.
- L'abolition du programme unique.
- Une fréquentation libre des cours en fonction des intérêts et objectifs des jeunes.
- Diversifier les moyens et les lieux d'accès aux savoirs.
- Réorganiser l'espace au sein des établissements.
- Donner de la valeur aux apprentissages non "académiques".
- Multiplier les espaces et les temps de pratiques manuelles.
- Ne plus hiérarchiser les filières, que toutes soient d'excellence.
- Généraliser l'auto-évaluation et supprimer les notes et évaluations d'adultes.
- Intégrer à la formation des professeurs une sensibilisation aux violences éducatives.
- Donner accès aux plus grands à des cycles de connaissances et compétences choisis pour des apprentissages spécialisés.
- Prévoir plus de temps de sorties, de jeu libre, de temps entre pairs sans encadrement adulte et sans visée éducative ou pédagogique.
- Revaloriser les métiers d'accompagnateur d'enfants présentant des handicaps et créer des formations approfondies.
- Abolition du classement par âge.

III - Liberté pédagogique et liberté d'instruction

La "monoculture" éducative intensive proposée par l'Éducation nationale ne permet pas de répondre aux enjeux sociaux actuels qui nécessitent adaptabilité et résilience. Il est crucial de préserver et de promouvoir une diversité, c'est-à-dire une *écologie* éducative, culturelle et sociale, garante de justice, d'équité et d'équidignité. Les sociétés et les écosystèmes

évoluent et il est vital que les humains qui les composent ou les habitent puissent s'adapter rapidement à ces changements selon leurs propres ressources et besoins. Pour cela, les structures qui les encadrent doivent faire preuve d'une grande souplesse, ce qui n'est pas le cas de l'offre actuelle en matière d'éducation. Cette monoculture éducative ou pédagogique se traduit par l'existence d'un socle commun des connaissances, par la hiérarchisation des savoirs et des compétences, et donc des profils cognitifs, et, pour les enseignants, par une liberté pédagogique inexistante.

Il apparaît dès lors que les connaissances et compétences proposées aux enfants doivent être autrement plus diversifiées, adaptées aux profils et aux projets particuliers de chacun, que les professeurs doivent pouvoir bénéficier d'une plus grande liberté pédagogique afin de pouvoir prendre en compte la diversité de celles et ceux qui sont venus puiser auprès d'eux savoirs et savoir-faire, que ce soit au sein des écoles publiques ou des écoles privées et que la liberté de s'instruire en dehors d'un cadre scolaire (instruction dite en famille) doit être absolument protégée.

Voici une liste non-exhaustive de propositions que nous développerons dans le livre blanc.

- Préserver définitivement la liberté d'instruction, et en particulier, la liberté d'instruction en famille, contre toute tentative d'interdiction ou de soumission à des conditions. Un exercice de cette liberté contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ne saurait constituer une condition d'encadrement de cette liberté que pour celles et ceux qui en mésusent de manière caractérisée. Dans ce cadre, aucun recul des droits, aucune négociation de conditions, aucun renforcement des contrôles déjà bien assez lourds, aucune nouvelle obligation ne saurait être admise.
- Faire confiance en la capacité des parents à prendre en charge l'instruction de leurs enfants, conformément aux intérêts de ces derniers.
- Favoriser la création de modèles pédagogiques diversifiés au sein des écoles et la mise en place de points d'accès aux écoles ou autres lieux d'apprentissage et de formation pour les enfants instruits en famille, de sorte que instruction à l'école et instruction en famille ne s'excluent pas mutuellement.
- Dans une période de transition, faire pratiquer les contrôles de l'instruction dispensée dans le cadre de la famille par un organisme indépendant qui n'est pas juge et partie à la fois, pour, dans un second temps, remplacer les contrôles par des visites simples et des propositions d'accompagnement.
- Ne pas imposer de socle commun ni une norme d'acquisition des connaissances et compétences ou une norme d'évaluation extrinsèque.
- Allouer un budget d'instruction à tout enfant, quel que soit le mode d'instruction choisi.
- Favoriser l'organisation libre de leur enseignement pour les professeurs, afin qu'ils puissent l'adapter le plus justement aux spécificités de ses élèves, leurs besoins exprimés, leurs centres d'intérêt, que ceux-ci préexistent ou qu'ils aient été suscités par l'enseignant.

CONCLUSION

Nous insistons sur l'importance cardinale d'impliquer tous les citoyens dans l'organisation de l'éducation, en particulier *tous les enfants*, ces grands absents et silencieux du processus décisionnel. Cette organisation horizontale et non adultiste de l'éducation a pour finalité un modèle social qui favorise davantage de justice, d'équité, d'égalité et de solidarité.

Les états généraux de la liberté éducative ne sont qu'une initiative parmi des milliers d'autres d'enfants, de parents, d'enseignants qui visent les parlementaires afin d'enrichir leur compréhension des pratiques éducatives non standard. Ils s'inscrivent dans ce mouvement citoyen global de réappropriation de compétence et d'autonomie. Le gouvernement ne peut plus continuer de les ignorer et nous comptons sur celles et ceux qui nous représentent pour restaurer la démocratie en France. Il est urgent de travailler ensemble à une vie bonne et conviviale pour toutes et tous.